

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 02 février 2022 à 20 heures 30 -

**Présents** : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, CABIN Philippe, Adjoints

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, SAUVAGEOT Anthony, BINARD Marine, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : Mme LE PAIH Martine (pouvoir à M. POLINSKI), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme BINARD)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

\*\*\*

Le procès-verbal du 30 novembre 2021 ainsi que le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2021 ont été approuvés.

Le conseil municipal a pris acte du compte-rendu de la commission suivante :

- « Urbanisme » - Séance du 06 janvier 2022

L'assemblée a ensuite adopté les délibérations ci-après :

### **Délibération n° 2022-02-02/01 : Délégation de Service Public – Création de la Commission d'ouverture des plis**

Le conseil municipal a élu, à l'unanimité, à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour constituer la commission d'ouverture des plis prévue à l'article 1411-5, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à savoir :

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"><li>• Luc POLINSKI</li><li>• Jean-Claude LEBOIS</li><li>• Lydie BRETTE</li><li>• Cassandre JOUOT</li><li>• Raphaël DISTANTE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Philippe CABIN</li><li>• Sophie GOUJON</li><li>• Martine CORUBLE</li><li>• Isabelle DUJARDIN</li><li>• Françoise MASCRE</li></ul>

### **Délibération n° 2022-02-02/02 : Ouverture des crédits par anticipation au Budget Principal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve modification relative à l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2022, permettant ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement des services de la Ville.

### **Délibération n° 2022-02-02/03 : Règlement relatif au temps de travail**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement relatif au temps de travail de la commune de Saint Valery en Caux, et précise que toute modification de ce règlement devra être soumise à l'avis du Comité Technique et fera l'objet d'une délibération.

### **Délibération n° 2022-02-02/04 : Mise en place du forfait télétravail**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place le forfait d'indemnisation du télétravail à la Commune de Saint Valery en Caux à compter du 01 janvier 2022 selon les modalités du Décret N°2021-1123 du 26 août 2021.

**Délibération n° 2022-02-02/05 : Tableau des effectifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs permanents de la collectivité.

**Délibération n° 2022-02-02/06 : Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville et le Centre d'Action Sociale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Commune de Saint Valery en Caux et de son Centre Communal d'Action Sociale et de placer ce Comité Social Territorial auprès de la Commune de Saint Valery en Caux.

**Délibération n° 2022-02-02/07 : Rapport dans le cadre du débat sur la protection sociale complémentaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire de santé et de prévoyance des agents territoriaux et du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'instauration de ces 2 types de contrat pour l'ensemble des agents. La définition de la participation communale sera prise aux vues des propositions faites par les assureurs. Il donne son accord pour participer à la consultation groupée portée par le Centre de Gestion, et accepte de communiquer les données nécessaires à un appel d'offres.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 10

Le Maire,

Jean-François OUVRY